

Ce n'est ni un plat de lentilles ni une aumône mais

UN DIVIDENDE SALARIAL

De 400 € brut

DIVIDENDE SALARIAL

Un montant réévalué



La CFDT obtient la réévaluation du dividende salarial 2012

Le dividende salarial est un système de prime uniforme mis en place de manière unilatérale par l'entreprise au titre des bénéfices de l'année écoulée. Il a été mis en place en 2008 (sur les résultats 2007) et constitue pour les cheminots le pendant du dividende ponctionné par l'Etat (seul et unique actionnaire de l'Epic SNCF).

Son mode de calcul est simple puisqu'il représente un pourcentage (4%) du Résultat d'Exploitation divisé par le nombre de cheminots présents dans l'entreprise à une date donnée. Ainsi en 2008, le dividende salarial était de 200 €, en 2009 de 207 € et en 2011 de 76 €.

En prenant la même base de calcul : 4 % du résultat d'exploitation 2011 soit 1057 millions d'euros divisé par 150 000 cheminots, le dividende aurait dû être de 280 € brut par cheminot.

Pour la CFDT, les cheminots doivent bénéficier d'un juste retour des efforts fournis.

La progression continue du chiffre d'affaire de la SNCF le permet. Rappelons que l'entreprise va verser un dividende record de 221 millions d'euros à l'Etat.

Lors du Comité de suivi salarial, le 13 février dernier, la Direction de l'Entreprise a refusé toute mesure de rattrapage au titre de l'année 2011. **La CFDT a donc réclamé une mesure de compensation.**

Après maintes tergiversations, l'Entreprise a accepté au travers d'une deuxième réunion du Comité de Suivi Salarial de prendre les mesures suivantes :

- ⇒ Augmentation du pourcentage de calcul du dividende salarial, porté de 4 % à 5,7 %;
- ⇒ Proratisation du montant versé par rapport au temps passé dans l'entreprise en 2011;
- ⇒ Versement sur la paye de mars

Si la CFDT peut se féliciter d'avoir fait évoluer favorablement le dividende salarial, elle regrette le caractère aléatoire de son versement.

De même, la CFDT se demande pourquoi la SNCF n'est pas éligible à la Participation à l'instar de la grande majorité des Epic.

La CFDT se positionne clairement pour des accords de Participation et d'Intéressement à la SNCF.

Tout le monde ne peut pas en dire autant !



consultez les tracts sur le site: www.cfdtcheminots.org

23 février 2012